



جمهورية جيبوتي



REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité – Egalité – Paix

MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRE N° I/MHUE/SG/DEDD/2018

Étude hydrogéologique et géophysique en vue de la faisabilité et la réalisation de forages dans le cadre d'un projet financé par la coopération italienne

DOCUMENTS A FOURIR POUR SOUMISSION A UNE APO

1) DOSSIER ADMINISTRATIF (1 original et 2 copies dans une enveloppe scellée et cachetée)

- Frais de retrait de dossier à régler par virement d'un montant de 20 000 FDJ ;
- Attestation générale ;
- Lettre de soumission signée et tamponnée ;

2) DOSSIER TECHNIQUE (1 original et 2 copies dans une enveloppe scellée et cachetée)

- Moyens humains et matériel de l'entreprise (CV, profession des membres de l'équipe, spécifications techniques du matériel) ;
- Références et travaux similaires ;
- Caractéristiques techniques du matériel qui sera utilisé dans le cadre de cette offre.

AVIS D'APPEL D'OFFRE N° I/MHUE/DEDD/2018

Étude hydrogéologique et géophysique en vue de la faisabilité et la réalisation de forages dans le cadre d'un projet financé par la coopération italienne

La République de Djibouti a bénéficié de financements de la coopération italienne pour la construction de deux forages (I à Ad bouya et I à Bondara).

Ledit projet est mis en œuvre par la coopération italienne, et exécuté par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement (MHUE). Ce projet s'inscrit dans les priorités nationales du gouvernement pour la mise en œuvre des activités qui réduisent les impacts et risques négatifs des changements climatiques.

A ce titre, la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat issu du présent appel d'offre pour recruter un bureau d'études pour la réalisation des études hydrogéologique et géophysique en vue de la faisabilité et la réalisation de deux forage (I à Ad bouya et I à Bondara).

Aussi, elle invite par le présent avis d'appel, les bureaux d'études spécialisées qui sont intéressées par l'appel d'offre et remplissant les conditions requises à présenter leurs offres techniques et financières dans des enveloppes séparées et fermées au plus tard le **Mercredi 28 Février 2018 à 8h** à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD).

Les informations complémentaires peuvent être données aux sociétés qui le demandent.

Le DAO est disponible et peut être retiré auprès de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, située à la zone industrielle de Boulaos.

Adresse : A l'attention de Monsieur le Directeur de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD).

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

BP: 2091 Djibouti

Tél: (253) 21 35 10 20/ 21 35 10 97

Fax: (253) 21 35 48 37

جمهورية جيبوتي



REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité – Egalité –

Paix



**MINISTERE DE L'HABITAT, DE
L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRE N° I/MHUE/SG/DEDD/2018

Chapitre I : description de l'appel d'offre

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement de marché concerne l'appel d'offre sur offre de prix qui consiste à recruter un bureau d'études pour la réalisation des études hydrogéologique et géophysique en vue de la faisabilité et la réalisation de deux forage N°1/MHUE/SG/DEDD/2018.

Il a été établi en vertu des dispositions du règlement relatif aux marchés publics fixant les conditions et les formes de passation ainsi que certaines dispositions relatives à contrôle et à leur gestion

Article 2 : Maitre d'Ouvrage

Le maitre d'ouvrage du présent appel d'offres est la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

Article 3 : Conditions requises des entreprises

1) DOSSIER ADMINISTRATIF (1 original et 2 copies dans une enveloppe scellée et cachetée)

- Frais de retrait de dossier à régler par virement d'un montant de 20 000 FDJ ;
- Attestation générale ;
- Lettre de soumission signée et tamponnée ;

2) DOSSIER TECHNIQUE (1 original et 2 copies dans une enveloppe scellée et cachetée)

- Moyens humains et matériel de l'entreprise (CV, profession des membres de l'équipe, spécifications techniques du matériel) ;
- Références et travaux similaires ;
- Caractéristiques techniques du matériel qui sera utilisé dans le cadre de cette offre.

Article 4 : Retrait des dossiers

Conformément aux dispositions du règlement des marchés publics du dossier d'appel d'offres comprend ;

- Une copie de l'avis d'appel d'offre ;

Article 5 : Modification dans le dossier d'appel d'offres

Conformément aux dispositions précitées ,des modifications peuvent êtres introduites dans le dossier d' appel d'offres .Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l' objet du marchés .Si des modifications sont introduites dans les dossier d' appel d'offres , elles seront communiquées à tous les entreprises ayant retiré ou téléchargé ledit dossier suffisamment à l' avance et en tout cas avant la date d'ouverture prévue pour la réunion de la commission d' appel d'offres .Lorsque ces modifications nécessitent la publication d' un avis d' appel modificatif ,celui-ci doit êtres publié conformément aux dispositions.

Article 6 : Retrait du dossier de consultation

Le dossier d'appel d'offres est mis à a la disposition des soumissionnaires de sa parution dans le journal « la nation » et jusqu'à la date limite de remise des offres.

Article 7 : Contenu et présentation des dossiers d'appel des entreprises

Conformément aux dispositions des articles 1 et 2 du règlement de la DEDD précité, les dossiers présentés par les entreprises doivent comporter :

- ✓ Un dossier administratif précité (cf ;article 3ci dessus) ;
- ✓ Un dossier technique précité (cf ;article 3ci dessus) ;
- ✓ Une offre financière (cf ;article 3ci dessus) ;
- ✓ Un dossier complémentaire précité (cf ;article 3ci dessus) ;
- ✓ et l'offre financière comprend :
 - a) Le bordereau des prix et le détail estimatif pour les marches à prix unitaire ou le bordereau de prix global et la décomposition du montant global pour le marche à prix global, établis par le maitre d' ouvrages et figurant dans le dossier d'appel d' offres .

Le montant total de l'acte d'engagement doit êtres libellé en chiffres et en toutes lettres .Les prix unitaires du bordereau des prix, du détail estimatif et ceux du bordereau de prix détail estimatif et les prix forfaitaires d'un bordereau de prix global et de la décomposition du montant global doivent êtres libellés en chiffres.

- ✓ **Présentation des dossiers des entreprises**

Conformément aux dispositions de l'article 1 réglemente relatif aux marchés publics de la DEDD précité, le dossier présenté par chaque entreprise est mis dans un pli fermé é cacheté portant :

Le nom et l'adresse de l'entreprise ;

L'objet de l'appel d'offres ;

Date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;

L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission de la consultation lors de la séance l'examen des offres ».

Ce pli contient trois enveloppes distinctes :

- **La première** enveloppe comprend le dossier administratif. Cette enveloppe doit être cachetée et port de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « dossier administratif ».

- **la deuxième** enveloppe comprend l'offre technique du soumissionnaire .cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Offre Technique ».

-**la troisième** enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « offre financière ».elle doit contenir l'acte d'engagement établi et le bordereau de prix –délai estimatif

Article 8 : Dépôt des plis des entreprises

Conformément aux dispositions du règlement précité, les plis, au choix de l'entreprise :

-soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;

-soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

-soit remis, séance tenante, au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres.les plis déposés ou reclus postérieurement au jour et à l'heure fixée ne sont pas admis. A leur réception, les plis sont enregistrés dans leur ordre d'arrivée sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur le pli remis.

Article 9; Critères d'évaluation des offres

1 ère étape : analyse de dossier administratif

Vérification de la conformité du dossier administratif et complémentaire

2eme étape : analyse de l'offre technique

Dans cette étape ne seront prises en compte que les offres ayant été retenues suivant les notifications attribuées :

- ✓ (i) Expérience des consultants pour la mission: **10 pts**

(Minimum 4 missions similaires au cours des 5 dernières années ; une (01) mission = 2,5 points).

- ✓ (ii) Conformité du plan de travail et de la méthode proposée: **30 pts**

- a) Approche technique et méthodologie (10)

(Excellente = 10 points; Bonne = 8 points ; Passable = 6 points ; Médiocre 3 points)

b) Plan de travail (cohérence avec la méthodologie proposée) (5)

c) Organisation et personnel (15)

(Personnel clé = 10 points ; Personnel d'appui = 5 points)

✓ (iii) Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission: 60 pts

- **Expert 1 : Un (1) Ingénieur Hydrogéologue** Chef de Mission ayant au moins 05 années d'expérience de projets similaires, en pays sahélien en particulier, ayant géré un ou plusieurs projets d'hydraulique villageoise (forages, puits, systèmes d'adduction d'eau) et ayant une bonne expérience dans les études d'implantation. (30).

- **Expert 2 : Un (1) Ingénieur Géophysicien** ayant au minimum 05 années d'expérience professionnelle, une bonne connaissance de la zone d'intervention et une bonne expérience dans les implantations par méthodes géophysiques en zone de socle et en terrain meuble. (15)

-

- **Expert 3 : Un (1) opérateur géophysicien** ayant au moins 05 années d'expérience dans les travaux d'implantation des points d'eau. (15)

Le score Total des points pour les trois critères est de 100 points.

Nb) Le score technique minimum T(s) requis pour être admis est : 70 Points.

3eme étape : analyse de l'offre financière

Au cours de cette étape, les offres financière des entreprises qui ont été déclarés admissibles à l'issue des examens techniques et financières sont examinées. Les critères utilisés pour l'attribution du marché est celui de l'offre la moins disant, parmi les offres administrativement et techniquement conforme.



جمهورية جيبوتي

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité – Egalité – Paix

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

.....

**CHAPITRE II : TERMES DE REFERENCE DE L'ÉTUDE HYDROGEOLOGIQUE ET
GEOPHYSIQUE EN VUE DE LA FAISABILITE ET LA REALISATION DE FORAGES
DANS LE CADRE D'UN PROJET FINANCE PAR LA COOPERATION ITALIENNE.**

I. Contexte du projet

La République de Djibouti est vulnérable aux risques induits par les changements climatiques tels que les inondations, les sécheresses et l'élévation du niveau de la mer. Ces risques se traduisent par l'indisponibilité de l'eau, l'érosion du sol et les dégâts aux infrastructures. Les impacts de ces risques sont particulièrement préjudiciables pour les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la santé publique de Djibouti.

Djibouti est également confronté à plusieurs menaces liées aux activités humaines telles que le surpâturage, les déboisements (acacias et mangroves), les pratiques agricoles inappropriées et l'utilisation des combustibles ligneux tels que le charbon et le bois de chauffage. Toutes ces activités précitées entraînent la dégradation des écosystèmes.

C'est dans le but de renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables aux effets de changements climatiques que le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement a reçu un financement de la coopération italienne pour la construction de deux forages (I à Adbouya et I à Bondara).

Pour l'identification des sites des forages, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement souhaite recruter un Consultant ou bureau d'études pour la réalisation d'étude hydrogéologique et pédologique.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'objectif principal de cette consultance est de maximiser le taux de réussite dans la réalisation des points d'eau en identifiant les zones favorables au forage.

III. ZONES D'INTERVENTIONS

Le candidat sélectionné sera responsable de la localisation des forages dans les sites suivants ;

- ✓ I à Adbouya;
- ✓ I à Bondara.

IV. TACHES

- Réaliser la bibliographie de la zone d'étude ;
- réalisation de l'étude d'implantation par la technique de la prospection géophysique, identification de 5 points pour l'implantation de chaque forage ;
- vérification de l'accessibilité des sites ;
- production d'un rapport détaillé sur les résultats de l'étude géophysique et les autres informations hydrogéologiques disponibles (par exemple : autres rapports géologiques / hydrogéologiques pertinents de la région);
- analyse de la cartographie géologique / hydrogéologique de la région ; analyse des photographies aériennes de la région ;
- autres visites du site à des endroits clés de la région, comme il le juge nécessaire, afin de mieux comprendre la géologie / hydrogéologie de la zone),
- Réaliser les études géologiques, géophysiques, géochimiques et hydrogéologiques pour localiser les 5 sondages de forages ;
- Elaborer le cahier des charges qui servira de base à l'élaboration de l'appel(s) d'offre(s) pour la sélection des contractants pour la réalisation des forages.

- Le bureau d'études ou le consultant doit combiner les différentes méthodes de prospection géophysique (Trainée électrique et sondage) pour la recherche des points favorables à la réalisation des forages tout en s'appuyant sur les données secondaires disponibles (géomorphologiques et de photo-interprétation).

V. RESULTATS ATTENDUS

- ✓ La réalisation d'un modèle hydrogéologique précis et fiable de l'aquifère pour les zones spécifiées ;
- ✓ La localisation et la conceptualisation des 5 points pour chaque forage à réaliser ;
- ✓ La production d'un rapport détaillé sur les résultats des études géophysiques et hydrogéologiques.

VI. MOYENS MATÉRIELS

Pour l'exécution des prestations demandées, le consultant ou bureau d'études doit mettre en œuvre les moyens matériels suivants :

• Moyens logistiques

Le bureau d'étude ou le consultant doit disposer de véhicules nécessaires à la bonne exécution des prestations, il prend en charge tous les frais de fonctionnement de ces moyens de déplacement (carburant, entretien, chauffeur, assurances, etc.). Il assure par ailleurs la prise en charge des frais de logement et de déplacement de son personnel sur le terrain.

• Matériel scientifique

Le consultant doit disposer du matériel scientifique qu'il juge nécessaire à la bonne exécution des prestations. Tout matériel spécifique nécessaire à la réalisation de l'étude (matériel de mesure, matériel de prospection, matériel informatique, logiciel, etc...) devra être fourni par le Consultant ou le bureau d'étude et ne pourra être mis à disposition par le Ministère.

VII. PERSONNELS

- **Un (1) Ingénieur Hydrogéologue** Chef de Mission ayant au moins 05 années d'expérience de projets similaires, en pays sahélien en particulier, ayant géré un ou plusieurs projets d'hydraulique villageoise (forages, puits, systèmes d'adduction d'eau) et ayant une bonne expérience dans les études d'implantation,
- **Un (1) Ingénieur Géophysicien** ayant au minimum 05 années d'expérience professionnelle, une bonne connaissance de la zone d'intervention et une bonne expérience dans les implantations par méthodes géophysiques en zone de socle et en terrain meuble.
- **Un (1) opérateur géophysicien** ayant au moins 05 années d'expérience dans les travaux d'implantation des points d'eau.

VIII. Constitution du dossier de candidature

Les personnes intéressées par cet avis et remplissant les conditions sont priées d'adresser leur dossier complet (comprenant une proposition d'offres technique et financière et un calendrier d'exécution des différentes études), en s'adressant au point de contact ci-après.

Les dossiers sont à adresser à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable au plus tard le 28 Février 2018 et comportant la mention « recrutement d'un bureau d'études ou consultant spécialisé en hydrogéologie et en géophysique pour la détermination des sites favorables à l'implantation de forages. ».

Adresse : A l'attention de Monsieur le Directeur de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD).

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

BP: 2091 Djibouti

Tél: (253) 21 35 10 20/ 21 35 10 97

Fax: (253) 21 35 48 37

IX. Durées d'interventions

25jours sont attribués à la réalisation d'étude hydrogéologique et géophysique.

X. livrables

Un rapport provisoire sur l'étude hydrogéologique, géophysique sera remis au plus tard 6 semaines après la signature du contrat. Le rapport final sera remis dans un délai de 2 semaines avant la fin du contrat.